

*AIDE COMMUNALE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE NEUF*

## **RÈGLEMENT** "coup de pouce au pouvoir d'achat"

### **1. PRÉAMBULE**

Dans le cadre de sa politique d'aide au pouvoir d'achat et dans le cadre du développement durable, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Mornant, souhaite lancer une nouvelle aide pour les Mornantais.

Après l'aide proposée aux administrés pour l'achat d'un kit bioéthanol, le CCAS lance une opération d'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Le CCAS souhaite en effet inciter l'usage de véhicule « zéro émission de CO2 ». C'est dans cette optique qu'elle instaure une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf.

### **2. MODALITÉS**

La commune de Mornant souhaite apporter son soutien financier aux ménages Mornantais dès 2019.

Au travers d'un partenariat avec les vendeurs de vélos du territoire, la commune pourra participer à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

### 3.MONTANT DE L'AIDE

Le calcul pour le versement de l'aide se fait en fonction des tranches du quotient familial.

Tranches Quotient Familial CAF	Aide de la commune
Quotient Familial $\leq$ à 1000	250 €
Quotient Familial $>$ à 1000	150 €

Toutes les personnes bénéficiant de cette aide entrent de fait dans le dispositif « solidarité réciproque ».



**Le bénéficiaire,**

**Renaud Pfeffer,**  
Maire de Mornant  
Président du CCAS